

Compte rendu intégral des délibérations du Conseil Municipal De la Commune de VERNOUX-EN-VIVARAIS

- - - - -
Séance du 19 décembre 2013
- - - - -

Nombre de membres :	Date de la convocation	: 10 décembre 2013	
- du Conseil Municipal	: 19	Date d'affichage	: 12 décembre 2013
- en exercice	: 17		
- qui ont pris part à la délibération	: 14		

Présents : Mesdames Jacqueline CALIXTE, Sabine CUENCA, Renée FAVERJON, Claude Marie MARTIN, Danièle SAGNES, Messieurs Yohan BLANCHARD, Olivier CHASTAGNARET, François DELARBRE, Claude FERRIER, Marcel FRECHET, Pascal FUOCO, Gérard GOULLEY et Gilbert GREVE.

Procuration de :

➤ Madame Christiane DUSSERT à Monsieur Gérard GOULLEY

Absents : Sophie BEAL, Lucie BOUCHARDON et Lilian GAILLARD

Secrétaire de séance : Monsieur Olivier CHASTAGNARET

Le jeudi 19 décembre deux mille treize à vingt heures quinze minutes, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Claude Marie MARTIN, Maire.

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Madame le Maire ouvre la séance.

Madame le Maire fait appel à candidature pour le secrétariat de séance.

A l'unanimité, le conseil municipal désigne en qualité de secrétaire de séance Monsieur Olivier CHASTAGNARET.

2. Approbation du compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2013

Madame le Maire demande aux conseillers présents s'ils ont des remarques à faire sur le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2013.

Sabine CUENCA s'abstient pour défaut de réception de ce compte-rendu.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, par 13 voix Pour et 1 abstention, approuve le compte-rendu de la réunion du conseil municipal du 15 novembre 2013.

3. Compte rendu des décisions prises par le maire dans le cadre de ses délégations de fonctions

Madame le Maire informe le conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses délégations de fonctions.

- De ne pas exercer le droit de préemption sur les parcelles :
 - AM 281 et AM 449 au lieu-dit « La Justice »
 - AE 488 au lieu-dit « Siveyrac »
 - AR 682- AR 685 - AR 598 au lieu-dit « Le Vernet »
- De réviser le loyer du garage de la cure sis 2, rue sous le four comme suit :
 - Loyer actuel : 253,46 €/an soit 21,12€/mois
 - Indice de Référence des Loyers 2eme trimestre 2012 : 2,20%
 - Nouveau Loyer : 253,46 x 1,022 = 259,04 €/an soit 21,58€/mois

Le conseil municipal en prend acte.

4. Admission en non-valeur

Madame le Maire présente au conseil municipal des états de produits irrécouvrables transmis pour admission en non-valeur par le Trésor public.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'admettre en non-valeur la somme de deux cent quarante-huit euros (248 €) vu des états établis par le Trésor public en date du 6 septembre et du 25 novembre 2013.

5. Demande de subvention exceptionnelle au titre des catastrophes naturelles du 23 octobre 2013

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'épisode pluvieux du 23 octobre 2013 a endommagé certains biens du domaine communal.

La Commune de Vernoux-en-Vivarais a été reconnue en état de catastrophe naturelle et Monsieur le Préfet invite la Commune à déposer une demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le Maire à déposer des demandes de subvention pour la remise en état des biens publics non assurables auprès de l'Etat, du Conseil Général de l'Ardèche et de tout organisme ou collectivité susceptible d'apporter son concours,
- autorise Madame le Maire à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

6. Modification de la délibération du 15 novembre 2013 : Convention de partenariat « Bibliothèque Proximité » avec le Conseil Général

Madame le maire avait présenté au Conseil Municipal une nouvelle convention de partenariat « Bibliothèque Proximité » pour le développement du service de la lecture publique entre le Conseil Général –Bibliothèque départementale et la Commune de Vernoux en Vivarais.

Cette convention consistait en la mise en place d'écoute CD, avec l'obligation d'ouverture au minimum de 8 heures par semaine, d'établir un règlement intérieur, de fournir un rapport d'activités de la bibliothèque, de rembourser les documents perdus ou détériorés facturés par le Conseil Général, de signer pour trois ans par tacite reconduction en allouant un budget annuel à la bibliothèque d'au moins 1 à 2 euros par habitant pour l'acquisition de documents et un budget pour l'animation.

Madame le Maire demande la modification de la délibération du 15 novembre 2013 qui allouait une participation de 50 centimes d'euros par habitant ; en effet, ce montant est incompatible avec la signature cette convention et Madame le Maire rappelle que le budget actuel alloué à la bibliothèque est compris entre 1 et 2 euros par habitant..

Madame le Maire demande l'autorisation de signer cette convention avec une participation d'au moins 1 euros par habitant.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer cette convention.

7. Convention avec Tremplin Insertion pour l'année 2014

Madame le maire propose de reconduire le partenariat avec Tremplin Insertion Chantiers.

Madame le maire précise qu'il convient de signer la convention avec le Tremplin Environnement et Tremplin Insertion Chantiers pour l'intervention d'une brigade verte pour 3 semaines + 1 semaine en option entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014 et que les tarifs d'intervention hebdomadaire d'une équipe de travail s'élève à 2035 €TTC par semaine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide de solliciter les services de Tremplin Insertion Chantiers pour une période de 3 semaines et 1 semaine en option au titre de l'année 2014.

8. Adhésion à la Convention de Participation avec le CDG 07 et la MNT

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment son article 25,

Vu le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux Centres de Gestion institués par la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 susvisée et notamment son article 27,

Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la protection sociale complémentaire,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion n°2012-1 du 26 septembre 2012 décidant de s'engager dans une démarche visant à conclure une convention de participation pour faire bénéficier les agents des collectivités et établissements publics affiliés qui le souhaitent d'un contrat de protection sociale mutualisé pour le risque prévoyance,

Vu la délibération du conseil municipal n°12-99 du 14 septembre 2012 décidant de s'engager dans une démarche visant à conclure une convention de participation pour faire bénéficier ses agents d'une protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance et de confier la procédure de mise en concurrence au cdg07,

Vu la délibération du conseil d'administration du Centre de gestion du 24 juillet 2013 autorisant la signature de la convention de participation avec la MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE pour le « risque prévoyance » suite à la procédure de mise en concurrence effectuée,

Vu ladite convention de participation conclue entre le CDG07 et la Mutuelle Nationale Territoriale pour le risque « prévoyance »,

Vu l'avis favorable du Comité Technique Paritaire en date du 18 décembre 2013

Considérant l'intérêt pour la commune de Vernoux-en-Vivarais d'adhérer à la convention de participation proposée pour ses agents,

Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

Article 1 : d'adhérer à la convention de participation portée par le CDG07 pour risque « prévoyance » à compter du 1er janvier 2014

Article 2 : d'approuver la convention d'adhésion avec le CDG07 et la MNT et d'autoriser Madame le maire à la signer

Article 3 : de fixer le montant de la participation financière de la commune à 5 euros par agent et par mois pour le risque « prévoyance » à compter du 1er mars 2014.

Article 4 : de verser la participation financière fixée à l'article 3 à compter du 1er mars 2014

- aux fonctionnaires titulaires et stagiaires de la Commune, en position d'activité ou détachés auprès de celle-ci, travaillant à temps complet, à temps partiel ou à temps non complet,
- aux agents non titulaires (de droit public ou de droit privé) en activité, ou bénéficiant d'un congé assimilé à une période d'activité.

Qui adhéreront aux contrats conclus dans le cadre de la convention de participation du CDG07.

Article 5 : de dire que la participation visée à l'article 3 est versée mensuellement directement aux agents, de dire que les cotisations MNT seront prélevées directement sur salaire.

Article 6 : de choisir

- 1- Le niveau d'option : Formule 1 : incapacité de travail et invalidité

2- Le niveau de prise en compte du Régime indemnitaire :

Avec Prise en compte du Régime indemnitaire;

Article 7 : d'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents utiles à l'adhésion à la convention de participation et à son exécution.

Article 8 : de dire que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

9. Demande de subvention à la Préfecture pour la Dotation d'Équipement des Territoires (DETR)

Madame le maire demande l'autorisation de déposer une demande de subvention auprès des services de la Préfecture de l'Ardèche relative à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR), de déterminer les opérations prioritaires de la Commune de Vernoux-en-Vivarais.

Madame le Maire précise que les dossiers de demande de subventions devront être déposés au plus tard le 15 janvier 2014 et que les travaux devront avoir débutés avant le 15 septembre 2014.

Sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- autorise Madame le maire à déposer la demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux au titre de l'année 2014 pour les travaux de rénovation de l'école maternelle.

- autorise Madame le maire à signer tout document permettant de mener à bien ce dossier.

10. Participation financière à l'organisation de la Fête de l' Eau

Madame le Maire expose au conseil municipal que la Communauté de Communes du Pays de Vernoux a engagé tous les frais pour organiser la manifestation « Fête de l'eau », la semaine du 20 au 25 mai 2013.

Madame le Maire propose de reverser la somme de 5000€ à la Communauté de Communes ayant profité de cette occasion pour inaugurer le Lac aux Ramiers.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte de reverser la somme de cinq mille euros (5000 €) à la Communauté de Communes du Pays de Vernoux.

11. Questions diverses

- 1. Mme le Maire demande d'observer une minute de silence à la mémoire à du Docteur Alain DELARBRE, décédé le 16 octobre 2013.
- 2. Pour information : révision du loyer des immeubles SCI Courtial rue simon Vialet : révision triennale 2014-2016 : loyer actuel 1947,50€ par trimestre passera à 2112€ par trimestre au 1^{er} janvier 2014
- 3. Madame le Maire demande que le chantier de la Rue Ferdinand BUISSON soit ré ouvert à la circulation pendant les fêtes à la demande de certains commerçants : Monsieur Marcel FRECHET signale qu'une visite du Conseil Général est prévue le 20 décembre 2013 matin avec le cabinet Merlin et les entreprises concernées.
- 4. Rythmes scolaires : mise en place de comité de pilotage composé d'élus , de représentants des parents d'élèves , d'enseignants, d'intervenants associatifs, des responsables de structures de jeunes
- 5. Demande de mise à disposition de locaux de la mairie par le Collège durant les travaux de rénovation de salles au collège à compter du mois d'avril 2014 jusqu'au mois de juillet ; une convention sera envoyée afin d'établir les conditions de mise à disposition de la salle sous la poste
Si prolongation des travaux à la rentrée scolaire, la salle sous la poste serait divisée en deux pour permettre d'installer un groupe pour les nouveaux rythmes scolaires.
Les associations seront orientées vers d'autres salles communales (salle du lac, salle des associations). Le matériel des classes du collège sera mis dans les placards de la salle qui fermeront à clés ; il faudra penser à l'affichage d'ouverture au public avec le règlement intérieur et au passage de la commission de sécurité.
- 6. Travaux de restructuration de l'école maternelle : l'avant-projet est finalisé ; il reste le choix du bureau de contrôle et de la mission de coordination après réception des offres fin décembre 2013. Monsieur BECHETOILLE présentera l'APD le 10 janvier 2014 à la mairie.
- 7. Lotissement Siveyrac II : le dossier et les plans ont été envoyés par le cabinet Merlin
Une réunion de la Commission Urbanisme est programmée le 8 janvier 2014 à 17h00 pour déterminer la réglementation du lotissement
- 8. Participation de la commune à l'aménagement du parc de l'Hôpital :
Une participation de la Commune est envisagée une fois qu'un projet détaillé nous sera parvenu avec les aides des autres collectivités et des partenaires financiers.
- 9 . Commande des plaques de plexiglas de la commune à effectuer une fois que le bon à tirer aura été vérifié
- 10. Antenne SFR :
Déplacement de l'antenne SFR de l'église au terrain de la coopérative 100m2 (15 000€ ?)
Accord de principe de la commune pour dépôt de permis de construire

- 11. Olivier CHASTAGNARET prend la parole pour le dossier SCI Rantoine : Monsieur Pierrefeu ne vend plus ses terrains, il décide de construire et de vendre les maisons construites.
Le Relais des Arts souhaite déménager leur restaurant ; des pistes sont envisagées : profiter de l'aménagement du parking Bessy avec la construction de la Maison de santé, lieu non loin du village ; quel prix de terrain proposé par la commune pour leur installation 30€ du m2 ? Il ne faut pas précipiter les démarches et attendre qu'un dossier complet (plan, financement) soit présenté à la commune
- 12. Vœux de la Commune à la population salle du lac le 18 janvier 2014 à 17h00 ;
vœux de la communauté de Communes le samedi 11 janvier 2014 salle Nodon avec projection d'un film « Belle et Sébastien » suivi d'un goûter
- 13. Commission des finances le 20 janvier 2014 à 20h00

Prochain conseil municipal le 31 janvier 2014 à 20h15

Levée de séance à 22h00